

LE TEMPS

Mobilité Jeudi 15 mars 2012

Les transports publics neuchâtelois à la noce

Par Serge Jubin

Après un douloureux échec en été 2011, les transports publics neuchâtelois fusionnent Les sociétés du chef-lieu et de La Chaux-de-Fonds fusionnent après plusieurs échecs

Ce sont souvent les bisbilles personnelles et la défense étroite des prérogatives du Haut et du Bas du canton qui font l'actualité neuchâteloise. Alors, lorsqu'une coopération se réalise, elle devient un événement. Célébré en grandes pompes, mercredi à Cernier, à mi-chemin entre Haut et Bas, par trois conseillers d'Etat et trois conseillers communaux de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

Au plus tard au 1er janvier 2013, les sociétés de transports publics de Neuchâtel (les TRN) et de La Chaux-de-Fonds (les TN) auront fusionné. Pourtant, en septembre dernier, le programme paraissait voué à l'échec, à cause des circonstances de la désignation du directeur de la compagnie fusionnée.

Depuis lors, le contrat de mariage a été revu: le ministre cantonal des Transports, Claude Nicati, a été remplacé dans le comité de fusion par l'ancien conseiller communal libéral de Neuchâtel, Antoine Grandjean. Il a ramené la confiance et la sérénité. Deuxième décision: le directeur sera désigné par le nouveau conseil d'administration, sans intervention extérieure. Tertio, l'actuel directeur des Transports neuchâtelois, Jean-Michel Germanier, a réorienté sa carrière, au Service des routes et des cours d'eau du canton du Valais.

Autant de «détails» qui ont leur importance. «Nous avons démontré notre capacité à transcender nos divergences», s'enflamme l'élú de la Ville de Neuchâtel, Olivier Arni. «Le canton est capable de se considérer comme une seule entité, de se réformer et de se transformer», renchérit l'élú de La Chaux-de-Fonds Laurent Kurth. «Nous avons sorti le canton de ce que d'aucuns ont qualifié de marasme», estime le ministre Claude Nicati.

Economies futures

L'opération de fusion doit être entérinée par les parlements locaux. Elle ne changera pas grand-chose pour les usagers. Mais elle permettra, à terme, de dégager 1,6 million d'économies qui seront réinvesties dans les prestations. La nouvelle société sera mieux à même de faire face à la concurrence, sur territoire neuchâtelois, de Car postal ou des Transports publics fribourgeois.

L'annonce de la fusion constitue un préalable psychologique à la réalisation d'un RER et à la construction du Transrun, soumises au vote des Neuchâtelois le 23 septembre. «Comment voulez-vous convaincre la population de réaliser le RER si on ne parvient pas à mettre ensemble deux compagnies locales», se demande Claude Nicati. Le scrutin sur le Transrun est loin d'être acquis. Il a le soutien des communes, mais pas aux conditions fixées par le Conseil d'Etat. Les communes prônent un report de six mois de la votation, demandant du temps pour convaincre. Et elles rejettent le partage à parts égales du coût cantonal (560 millions, sur les 919 au total) entre canton et communes. Elles estiment que le canton doit prendre en charge 65%, voire 75% de l'investissement. Une délicate négociation devra s'ouvrir. Le grand argentier Jean Studer ne semble pas disposé à céder sans broncher.

LE TEMPS © 2012 Le Temps SA